

SERVICE FSE

# RESUME CITOYEN 2021

---

## 1. Le Programme Opérationnel FSE Guyane Etat 2014-2020

### 1.1 Principes et gouvernance

Le Fonds social européen (FSE) fait partie des fonds structurels et d'investissement (FESI) que l'Union Européenne (UE) déploie à travers les Etats-membres. En Guyane, unique territoire en Amérique du Sud bénéficiant de la Politique de Cohésion européenne (« Région Ultrapériphérique de l'UE »), l'Etat gère un programme du Fonds Social Européen, le Programme Opérationnel (PO) FSE Guyane Etat, dont le Préfet est « l'autorité de gestion » (AG). Ce programme est distinct du programme national (« PON FSE ») déployé en France hexagonale dans le cadre de la « politique de cohésion » européenne ; il est conçu pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire guyanais, avec notamment des taux de cofinancement européens des projets supérieurs à ceux en vigueur dans l'Hexagone. Le PO FSE Guyane Etat est également distinct du PO FEDER-FSE dont l'AG est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).

Concrètement, le PO FSE Guyane Etat est géré au quotidien par Le Service FSE du Pôle Entreprises, Emploi, Economie au sein de la Direction des Entreprises, du Travail, de l'Emploi et des solidarités de Guyane sous l'égide de la préfecture de Guyane.

La programmation des différentes opérations est le fruit d'une consultation de plusieurs instances dans le cadre d'une gouvernance partenariale permettant de mettre en œuvre les programmes européens à l'échelle territoriale, d'éviter les doubles financements sur deniers publics et d'assurer la transparence et la cohérence de la programmation de ces fonds.

C'est ainsi, que le Comité de Programmation Europe (CPE) interfonds co-présidé par le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ou son représentant et le Préfet de région ou son représentant, examine la programmation des différents dossiers. Il est systématiquement précédé d'un Comité de Pilotage et de Synthèse (CPS) interfonds, qui étudie les dossiers au plan technique (complétude, capacités techniques, administratives et financières du porteur, réglementation applicable, éligibilité...). En 2021, huit CPE ont été tenus. En raison du contexte sanitaire, la possibilité d'y participer à distance a été offerte

### 1.2 Rappel de la 4<sup>ème</sup> version du PO FSE Guyane Etat en vigueur

En 2021, la programmation des opérations est basée sur la version 4 du PO approuvée le 20/02/2020.

Doté de 78 956 069 M€ de crédits de l'UE, le PO FSE Guyane Etat 2014-2020 s'articule autour de 5 axes d'intervention :

- L'axe 1 concerne l'emploi des jeunes de 16 à 26 ans : 24,65 M€
- L'axe 2 s'attache au traitement du décrochage scolaire : 1,79 M€
- L'axe 3 vise le retour à l'emploi des chômeurs et la montée en compétence des actifs : 15,56 M€
- L'axe 4 a pour objectif l'inclusion sociale des personnes en difficulté, précarité ou risque de pauvreté ; la gestion de cet axe est partagée avec la CTG au titre de l'accompagnement global des personnes éloignées de l'emploi (dans ce schéma, la CTG est dite « Organisme Intermédiaire ou « OI ») : 28,15 M€
- L'axe 5, enfin, se concentre sur la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs : 5,54 M€.

Un sixième axe est réservé à l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme (rémunération des personnels, formation, communication, évaluation...)

Sur les 5 axes, le taux de cofinancement de l'UE approche, en moyenne, les 73%. Cette aide conséquente est versée sous forme de remboursements de dépenses qui interviennent une fois que les bénéficiaires ont apporté des preuves de réalisation de leurs engagements.

### 1.3 Une 5ème version intégrant le fonds additionnel REACT-EU adoptée le 20 décembre 2021

Une première tranche REACT-EU fut accordée à l'autorité de gestion du PO FSE Guyane Etat 2014-2020 d'un montant de 23 372 658,65€, intégré dans une version 5.1. Il s'est agi d'insérer un septième axe destiné à financer, pour un taux maximum de 100%, les opérations visant à réparer les effets de la crise sanitaire causés par la pandémie de Covid19 et d'un huitième axe pour la partie assistance technique. La ventilation par objectifs spécifiques figure en annexe 1.

La programmation des opérations sur cet axe démarrera en 2022 suite au lancement d'appels à projets dédiés.

La seconde tranche de 7 219 195,00€ sera intégrée dans une version 6 du PO FSE Guyane-Etat 2014-2020 en 2022.

## 2. Les données-clés de l'année 2021

Outre la dynamique de programmation, l'année 2021 a été marquée par un nombre accru de chantiers à gérer: la définition de la nouvelle maquette 2021-2027 (« FSE+ ») en gestion Etat Guyane en corrélation avec la définition des lignes de partage entre Etat et CTG; le fléchage, puis l'introduction de l'enveloppe additionnelle « REACT-EU » pour répondre à la crise Covid19 ; la préparation de la fin de gestion du PO FSE Guyane Etat 2014-2020...

### 2.1 Avancée de la programmation en termes financiers

Au 31/12/2021, le montant programmé en coût total (CT) atteint 119 474 274€ soit 111% de la maquette et 82 481 477€ en coût UE soit 104% de l'enveloppe UE. Ces montants représentent chacun une progression de 8% par rapport à 2020.

La dynamique de la programmation concernant les subventions bilatérales a été soutenue par l'ouverture d'appels à projets par l'AG du 29/12 2020 au 13/02/2021 et par l'OI du 17/12/2020 au 13/02/2021 puis du 12/04/2021 au 31/05/2021. Par axe, elle s'est effectuée de la manière suivante :

- Axe1 : 4 nouvelles opérations, 1 058 498€ en CT, pour un total de 40 428 156€;
- Axe 2 : pas d'opération nouvelle, cumul en CT de 1 943 131€ ;
- Axe 3 : 2 nouvelles opérations, 290 271€ en CT, pour un total de 16 257 815€;

- Axe 4 : 7 nouvelles opérations, réparties entre 4 pour l'AG : 576 317€ en CT, 392 264€ en coût UE ; et 7 pour l'OI : 2 364 199€ en coût CT, pour un total de 26 276 805€ ;
- Axe 5 : 5 nouvelles opérations, 1 070 224€ en CT, pour un total de 6 202 427€ ;
- Axe 6 : 2 nouvelles opérations, 1 pour l'AG : 420 577€ en CT, et 1 pour l'OI : 300 265€ en CT, pour un total de 4 643 038€.

## 2.2 Avancées en termes de cibles physiques

En cumul, le PO FSE Guyane Etat 2014-2020 a engagé plus de 20 000 participants de Guyane. L'atteinte des cibles physiques 2023 est en bonne voie pour chacun des axes, avec une performance affichée de l'Axe 3, qui cumule 8 505 participants dont 6 794 demandeurs d'emploi (+30% au-dessus de la cible) et 1 711 salariés formés (+17%). Vient ensuite l'Axe 1 (4 398 participants, majoritairement public défavorisé), dont l'indicateur de performance (moins de 25 ans) de 4 343 participants permet d'approcher la cible 2023 à 87%, avec toutefois une forte inégalité par sexe, le décompte des jeunes gens étant supérieur de 30% à la cible 2023 et celui des jeunes filles inférieur de moitié. L'Axe 4 voit une augmentation de ses participants de 28% par rapport à 2020, répartie entre 5 129 chômeurs soit 60% de la cible 2023 et 1 244 inactifs, soit 28% de la cible, avec une participation dominante du public féminin.

On trouvera en annexe un extrait des résultats de l'enquête participants à six mois 2021.

## 2.3 Avancée de la certification

Entre 2020 et 2021, le niveau de certification de 60 494 049€ a augmenté de 18 049 901€ (soit + 42%) résultant d'une progression sur tous les axes. Le montant certifié sur l'année 2021 en CT de 60 494 049€ permettant de franchir aisément le seuil comptable de 49 390 600,35€ pour l'année 2021. Ainsi, en coût total,

- Axe 1 : 31 462 594€ (+ 61% par rapport à 2021) soit 92% de la cible financière 2023;
- Axe 2 : 837 251€ (+73%) soit 31% de la cible financière 2023;
- Axe 3 : 12 743 506€ (+12%) soit 58% de la cible 2023;
- Axe 4 : 8 588 572€ (+33%) soit 22% de la cible financière 2023;
- Axe 5 : 4 150 250€ (+26%) soit 57% de la cible financière 2023;
- Axe 6 : 2 711 877€ (+90%) soit 66% de la cible financière 2023.

## 3. L'évaluation des axes 1, 2 et 5

En 2021, un marché public (MAPA) a conduit à la sélection du groupement AMNYOS-EDATER l'autorité de gestion pour l'évaluation des axes 1,2 et 5 du PO FSE Guyane Etat 2014-2020.

### 3.1 Synthèse de de l'évaluation de l'Axe 1

En janvier 2021, l'axe 1 s'appuie sur 15 opérateurs pour un taux de programmation de 119% en coût total. Le Régiment du service militaire adapté (RSMA) représente à lui seul 78,2% de l'enveloppe programmée. 3 874 participants ont été engagés depuis le début de la programmation.

**Pertinence** : les projets et actions financés par le programme correspondent bien aux besoins identifiés dans la logique d'intervention. Les jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi et de la formation sont bien touchés par les opérations de l'axe 1. Les changements attendus par l'axe s'inscrivent en cohérence avec ces différents enjeux, puisqu'il cherche de manière renforcée et individualisée, à accroître l'accès à la formation

qualifiante/certifiante, à l'emploi ou la création/reprise d'activité, et la mobilité des jeunes. Les travaux ont par ailleurs mis en lumière l'apport des opérations au regard du besoin des jeunes guyanais de regagner confiance en eux et dans leurs capacités, sociales et professionnelles.

Efficacité : la valeur cible pour 2023 de 4 969 est atteinte à 78%, ce qui laisse présager favorablement son atteinte à terme. L'insertion des publics cibles 6 mois après l'opération est de 44%, soulignant la bonne dynamique des actions conduites. Une alerte est toutefois à lancer concernant le public féminin, qui s'avère ensuite moins bien inséré sur le marché du travail à 6 mois, occupe proportionnellement plus de contrats à durée déterminée, de temps-partiel, avec une moins bonne rémunération, et étant plus souvent positionné sur des postes sous-qualifiés par rapport à leur niveau de formation.

Efficience : l'évaluateur remarque qu'au regard du faible nombre de projets, de la variété des typologies possibles, des volumes de participants, et des forts écarts de coûts unitaires observés, il est difficile de déterminer les facteurs de coût selon les types d'opérations ou les groupes cibles, et a fortiori de déterminer les opérations les plus efficaces.

Cohérence avec les autres dispositifs publics : d'une part il existe bien une dynamique partenariale entre les opérateurs de l'axe 1 et les autres acteurs du territoire en lien avec l'emploi et la formation (Pôle Emploi, Mission locale, Rectorat, Centres de formation, LADOM, etc.). D'autre part, si le prolongement de l'IEJ sur la période 2017-2020 a pu interférer avec la programmation de l'axe 1 du PO FSE Guyane Etat, la réaction des opérateurs a été pragmatique : ils ont mobilisé les différents axes en fonction des appels à projets disponibles au moment de leur projet, plutôt qu'en fonction de la contribution de leur projet aux changements attendus de chaque programme. Enfin, le FSE tient une place importante dans le financement des dispositifs à destination des jeunes sur le territoire guyanais, aux côtés des dispositifs de droit commun de l'Etat.

### 3.2 Synthèse de l'évaluation de l'Axe 2

En janvier 2021, l'axe 2 est déployé par 5 opérateurs, pour un taux de programmation de 108%. 665 participants bénéficient de ces opérations, où 4 d'entre elles présentent des taux d'achèvement par les participants supérieurs à 80%.

Pertinence : les publics de l'Axe 2 sont globalement bien touchés par le FSE (jeunes menacés par une sortie précoce du système scolaire), avec certaines disparités : davantage de jeunes en risque de décrochage scolaire sont accompagnés que de jeunes décrocheurs ; prédominance de garçons, en majorité d'origine étrangère.

Efficacité : Le nombre de jeunes accompagnés est parfois bien en-deçà des prévisions. A cela divers facteurs : en premier lieu la difficulté de repérage et de suivi de ce public en Guyane. Globalement, une amélioration de la situation des jeunes a été observée, liée à une remobilisation des participants vis-à-vis de la scolarité, mais aussi plus globalement à un ré-investissement de ces jeunes vis-à-vis du groupe et de la société guyanaise et du marché de l'emploi.

Efficience : au regard du faible nombre de projets, de la variété des types de projets et de participants, des volumes de participants, et des écarts de coûts unitaires observés, il est difficile de déterminer les facteurs de coût selon les types d'opérations ou les groupes cibles, et a fortiori de déterminer les opérations les plus efficaces et les conditions de cette efficacité.

### 3.3 Synthèse de l'évaluation de l'Axe 5

L'axe 5, tourné vers le soutien aux structures, compte 15 dossiers programmés pour un taux de 96%. On note un déclin marqué dans la programmation en 2019 après une programmation soutenue depuis 2016 en volumes financiers, et une reprise en 2020. 11 acteurs de natures très diversifiées sont impliqués, relevant pour moitié du secteur public (Université de Guyane, ANLCI, OPRF, ONF, CCI : 49% des crédits programmés) et du secteur privé (associations et entreprises : environ 51%).

Pertinence : la diversité des projets soutenus montre que la professionnalisation des acteurs prend des formes très variées : expérimentation de nouvelles méthodes et/ou de nouvelles offres de service, digitalisation des offres proposées, montée en compétences des professionnels, déploiement sur de nouvelles parties du territoire régional, etc. Le FSE permet de soutenir ces différentes formes, sans en privilégier une plus qu'une autre. Cela est une grande force pour le territoire car les opérateurs doivent s'adapter de façon continue à la fois vis-à-vis des nouveaux usages (individualisation des parcours, fonctionnement autour de modules flexibles, etc.), des transitions numériques ou encore des spécificités territoriales.

Efficacité : l'intervention du FSE a eu un double effet très positif : un effet de « volume » permettant de donner plus d'ampleur aux projets; un effet structurant pour les bénéficiaires, dans leurs pratiques internes (organisation, administration, finances...). Cependant, n'y a que peu de relais des projets post FSE. Si leur efficacité est saluée, celle-ci se limite à la durée des projets, rendant difficile la capacité des acteurs à agir sur le long terme sur le territoire, et entraînant des ruptures de rythme dans les dynamiques mises en place.

#### Recommandations

Les trois axes évalués entraînent les principales recommandations suivantes:

- Poursuivre le travail engagé vers les structures et vers les différents publics (jeunes dont jeunes femmes, jeunes en situation de décrochage scolaire, etc.).

- > En réponse, l'AG veillera tout particulièrement à l'attention portée au public féminin par le RSMA, dont le poids est décisif en matière d'intervention vers les jeunes.

- Renforcer la visibilité du FSE, de sa stratégie et de ce qu'il produit.

- > En réponse : la cartographie des projets et participants au PO FSE Guyane Etat 2014-2020 sera actualisée; la formation de "clubs" de bénéficiaires susceptibles de partager les mêmes informations et enjeux sous le pilotage de l'AG puis de l'AGD est à l'étude. Par ailleurs, en FSE+, la publicité sur les AAP un mois avant la publication contribuera à une meilleure information sur la stratégie de l'AGD.

- Adapter au fil de la programmation au regard des besoins à couvrir, notamment sur certains territoires.

- > En réponse : la vigilance sur la couverture des besoins selon les territoires sera augmentée grâce au renfort territorialisé des services-métiers de l'Etat en Guyane et par le maintien des réunions techniques bilatérales Etat-CTG.

## ANNEXES

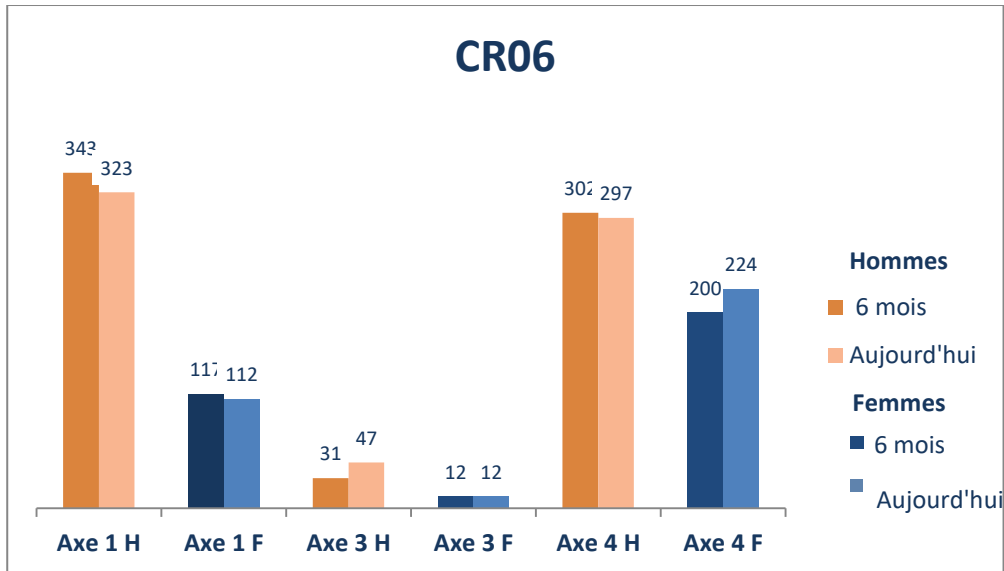
### Annexe 1 : Ventilation de l'axe 7 REACT-EU suite à l'injection de la première tranche (validation C.E. 20/12/2021).

Objectif thématique choisi/Priorité d'investissement choisie	Objectifs Spécifiques	Montant en euros	% de l'axe 7
13.1. Réparer les dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	✓ <b>OS 7.1</b> Agir pour faciliter l'accès à l'emploi, à la qualification et à l'éducation y compris ceux menacés par une sortie précoce du système scolaire.	14 694 607,53	60,45%
	✓ <b>OS 7.2</b> Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi	248 916,15	1,02%
	✓ <b>OS 7.3</b> Faciliter l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des Entrepreneurs	920 742,69	3,79%
	✓ <b>OS 7.4</b> Accroître le nombre d'actifs occupés formés, notamment les moins qualifiés	572 503,98	2,36%
	✓ <b>OS 7.5</b> Renforcer l'employabilité et l'accès à la formation des personnes les plus éloignées du marché du travail, en vue de leur inclusion sociale.	4 806 822,12	19,78%
	✓ <b>OS 7.6</b> Renforcer les compétences des acteurs socioéconomiques, associatifs et du dialogue social, et leur mise en réseau	2 129 066,17	8,76%
	✓ <b>OS 8.1</b> Assistance technique REACT-EU : Accompagner les actions conduites par l'autorité de gestion en fonction des besoins du PO	934 906,35	3,85%
<b>Total</b>		<b>24 307 565,01</b>	<b>100,00%</b>

## Annexe 2 : extrait des résultats de l'enquête Participants à six mois 2021.

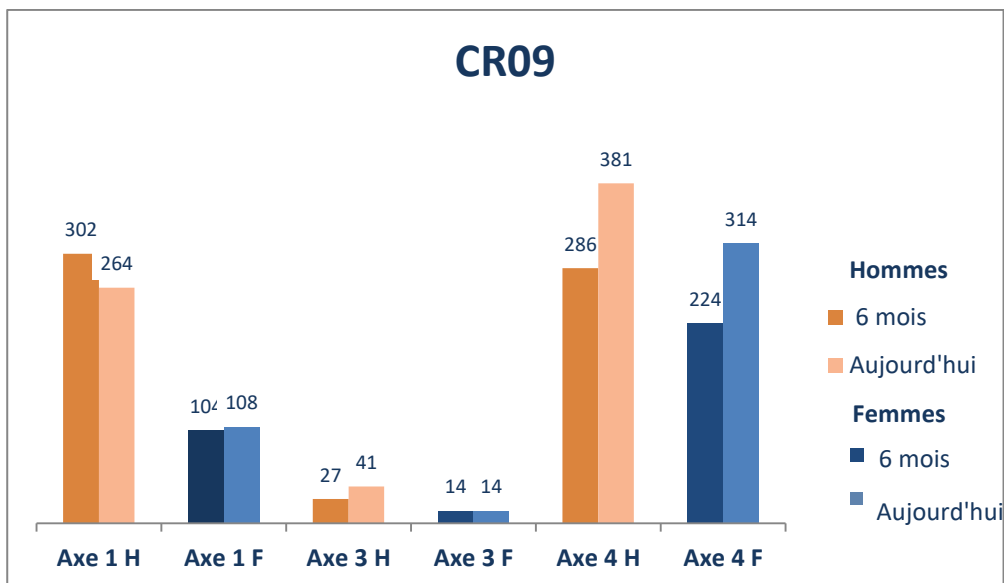
L'enquête réglementaire annuelle menée en mars – avril 2022 auprès des participants des axes 1, 3 et 4 sortis à six mois en 2021 (c'est-à-dire sortis d'opération FSE après le 30 juin 2020 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021) s'illustre à travers deux exemples suivants, basés sur le plus grand nombre de réponses reçues :

### Graphique A - Participants exerçant un emploi, six mois après leur participation, par axe, hors axe 2



Commentaire : pour le public Hommes, sur l'axe 1 on constate 'une presque stabilité entre les six mois où ils sont sortis d'opération et le moment de l'enquête ; sur l'axe 3, le public des demandeurs d'emploi de l'axe 3 affiche une progression sensible. Pour le public Femmes, la progression est notable parmi les participantes de l'axe 4.

### Graphique B - Participants défavorisés (minima sociaux et/ou familles monoparentales avec enfant et/ou situation de handicap et/ou provenant d'une commune éloignée et/ou origine étrangère), par axe hors axe 2



Commentaire : pour les publics défavorisés, les Axes 1, 3 et 4 apparaissent comme des leviers favorables aussi bien pour le public Hommes que Femmes, mis à part pour l'axe 1 (à la marge toutefois).